

WORLDLINE

Société Anonyme au capital de 124 136 935,56 euros
Siège social : River Ouest – 80 Quai Voltaire – 95870 Bezons
378 901 946 RCS PONTOISE

WORLDLINE lance le plan 2018 d'actionnariat salarié

Bezons, 30 novembre 2018. La société Worldline, leader européen dans le secteur des paiements et des services transactionnels, annonce ce jour la mise en place de son plan d'actionnariat « Boost 2018 » réservé aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Worldline a tenu, une nouvelle fois, à proposer à ses salariés de souscrire à des actions Worldline avec décote et abondement dans les conditions définies ci-après et ce, afin de les associer plus étroitement aux développements et performances futures du Groupe.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Singapour, Suisse et Taiwan qui seront éligibles au plan d'épargne groupe Worldline, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités locales.

La période de souscription s'étend du 4 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus.

Le règlement-livraison des actions est prévu à compter du 28 février 2019.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

DETAILS DE L'OPERATION

EMETTEUR

WORLDLINE

Euronext Paris (France) – compartiment A

Action ordinaire code ISIN : FR0011981968

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

OBJECTIF DE L'OPÉRATION – MOTIFS DE L'OFFRE

Le Conseil d'administration de Worldline, agissant dans le cadre de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 24 mai 2018, a décidé, le 21 juillet 2018, de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

TITRES OFFERTS

Le Conseil d'administration de Worldline, agissant dans le cadre de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 24 mai 2018, a approuvé le principe d'une augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 2,5% du capital arrêté à la date de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 mai 2018, en faveur des salariés de Worldline et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et l'article L. 3344-1 du Code du travail et qui adhèrent au Plan d'Epargne Groupe Worldline (« PEG ») et a délégué au Directeur Général le pouvoir de fixer le prix de souscription, par application d'une décote de 20 % par rapport au cours de référence.

Le Directeur Général a, sur délégation du Conseil d'administration, fixé le prix de souscription des actions le 30 novembre 2018 à 37,21 euros. Ce prix de souscription est égal à 80% du prix de référence (moyenne des cours d'ouverture de l'action Worldline sur le marché d'Euronext Paris sur les vingt jours de bourse précédant ce jour), soit le prix de référence diminué d'une décote de 20%.

Les nouvelles actions Worldline qui seront créées porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019 et donneront droit aux dividendes mis en distribution par la Société à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés sont les salariés et mandataires sociaux répondant aux conditions de l'article L. 3332-2 du Code du travail des sociétés du périmètre qui auront adhéré au PEG, sous réserve d'une condition d'ancienneté de trois mois à la date de clôture de la période de souscription. Les retraités et les préretraités en France qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au PEG conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer d'effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le PEG.

Les sociétés du périmètre de l'offre sont :

- La société Worldline, Société Anonyme au capital de 124 136 935,56 euros dont le siège social est situé à River Ouest – 80 quai Voltaire, 95870 Bezons, et
- Les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et dont elle détient la majorité du capital social, qui ont adhéré au PEG et ayant leur siège social en France, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Singapour, Suisse et Taiwan, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

Autres conditions de souscription

- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise. Toutefois, par exception, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Italie, les actions seront souscrites en direct.
- Abondement : les souscriptions seront abondées dans la limite d'un plafond.
- Droits de vote : Les droits de vote des porteurs de parts des fonds communs de placement d'entreprise seront exercés aux assemblées générales de Worldline par le conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise ou directement par les salariés souscripteurs dans les pays où les actions sont souscrites en direct.
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute.
- Blocage des actions Worldline : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts des fonds communs de placement d'entreprise ou les actions au moins jusqu'au 28 février 2024, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Période de souscription : 4 décembre 2018 au 3 janvier 2019 (inclus).
- Règlement-livraison des actions : prévu le 28 février 2019.

COTATION

L'admission des nouvelles actions Worldline aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0013384666) est prévue à compter du 28 février 2019.

MENTION SPECIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Worldline. L'offre d'actions Worldline réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au *Securities Act* des Etats-Unis d'Amérique de 1933. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

CONTACT SALARIES

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans la brochure disponible sur leur intranet.

Ceci constitue le document d'information requis en application de l'article 19 de l'instruction n°2016-04 du 15 janvier 2018 et de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.



A propos de Worldline

Worldline [Euronext: WLN] est le leader du marché européen dans le secteur des services de paiement et de transaction. L'innovation étant au cœur de son ADN, les offres principales de Worldline incluent l'acquisition commerciale paneuropéenne et nationale pour les entreprises physiques ou en ligne, le traitement sécurisé des transactions de paiement pour les banques et les institutions financières, ainsi que des services transactionnels dans la billetterie électronique et pour les organismes publics nationaux.

Grâce à une présence dans plus de 30 pays, Worldline est le partenaire de paiement de choix des commerçants, des banques, des opérateurs de transports publics, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles, pour la fourniture de services numériques de pointe.

Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : les Services aux commerçants, les Services Financiers délivrés notamment par equensWorldline et la Mobilité & Services Web Transactionnels. Worldline emploie environ 11 000 personnes dans le monde et son chiffre d'affaires pro forma est estimé à environ 2,3 milliards d'euros par an. Worldline est une société du groupe Atos. worldline.com.



Contacts

Relations Investisseurs

David Pierre-Kahn

E-mail: David.pierre-kahn@worldline.com

Communication

Sandrine van der Ghinst

E-mail: sandrine.vanderghinst@worldline.com

Contact presse

Anne-Sophie Gentil

E-mail: asgentil@teamfluence.eu



Suivez-nous

